

Saint-Imier, le 14 mars 2020

Aux parents et représentants légaux des élèves de l'école secondaire de Saint-Imier

Madame, Monsieur,

Chers parents,

Le 13 mars 2020, le Conseil fédéral a décidé **d'interdire l'enseignement présentiel à l'école obligatoire dès le lundi 16 mars 2020 et provisoirement jusqu'au 4 avril.**

Cela signifie qu'à compter du lundi 16 mars 2020, votre enfant doit rester à la maison.

Les écoles sont tenues de faire tout leur possible pour assurer un enseignement à distance pendant la fermeture.

Lundi matin, les membres du corps enseignant et de la direction d'école planifieront l'organisation pour les prochaines semaines.

Au plus tard mardi, votre enfant recevra, sur son courriel professionnel, de plus amples informations sur l'enseignement à distance et l'organisation mise en place. Il saura également à quel moment il pourra accéder à l'école pour récupérer ses affaires personnelles et les dossiers préparés.

Nous vous recommandons aussi de consulter régulièrement la page d'accueil du site Internet de notre école (www.essimier.ch). Vous y trouverez les informations importantes.

Nous encourageons aussi votre enfant à faire preuve de solidarité en gardant ses frères et sœurs plus jeunes et en les aidant à faire leurs devoirs.

En cas de questions urgentes concernant l'organisation de l'école, veuillez vous adresser au maître ou à la maîtresse de classe de votre enfant ou à la direction d'école.

Afin de ralentir la propagation du coronavirus et de protéger la population et le personnel soignant, il est crucial de respecter les mesures et les consignes fixées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Nous vous remercions de votre compréhension dans cette situation extraordinaire et vous présentons nos meilleurs vœux de bonne santé.

ÉCOLE SECONDAIRE
DE SAINT-IMIER
Le directeur :
D. Di Paolo
direction@essimier.ch